

<http://pierre-alainmillet.fr/pollution-de-l-air>



Conférence métropolitaine des maires...

Pollution de l'air et Publicité extérieure..

- DHD -

Date de mise en ligne : lundi 11 juin 2018

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Madame le maire m'a demandé de la représenter à la conférence métropolitaine des maires de ce 7 Juin où elle ne pouvait participer. Cela tombait bien, je connaissais relativement bien les deux sujets à l'ordre du jour, le futur "Règlement Local de Publicité" (RLP) et le projet de "Zone de Faible Emission" (ZFE).

La Zone de Faible Emission (ZFE)

La présentation à cette conférence métropolitaine reprenait ce qui avait été présenté au forum Vénissien du conseil citoyen du développement humain durable 31 Mai dernier. La discussion a tout de suite pris un tour très politique, mais dans le mauvais sens du terme, des maires de droite reprochant à cette ZFE de ne protéger que les villes de Lyon et Villeurbanne en délaissant les autres communes, et tirant des conclusions dénonçant la métropole d'une manière générale, ce qui est curieux pour des élus qui ont voté pour la création de cette métropole ! Le président de la métropole avait beau jeu de leur faire remarquer que les véhicules qui seront remplacés à cause de la ZFE intérieure au périphérique circuleront aussi à l'extérieur du périphérique, et donc que tout le monde en profitera, d'autant que l'air, le bon comme le mauvais, ne s'arrête pas à quelque limite administrative que ce soit. C'est bien ce que disent les spécialistes pour qui la réduction des émissions polluantes dans Lyon profitera à tout le monde...

Mais c'est aussi sur le sujet de la qualité de l'air que la médiatisation pose problème et rend le débat public sensible à toutes les instrumentalisation politiques...

Car en fait, la pollution de l'air n'est qu'un facteur parmi beaucoup d'autres des enjeux de santé publique, et par exemple pèse très peu par rapport au tabagisme ou aux conditions de travail sur l'espérance de vie... Pour l'espérance de vie, il vaut mieux être une femme cadre vivant au bord de l'avenue Garibaldi à Lyon ou des champs Elysées à Paris, zones très marquées par la pollution de l'air, plutôt qu'un homme ouvrier habitant à Guéret... respirant pourtant un bon air de la campagne...

Et de plus, la ZFE n'est qu'une action parmi beaucoup d'autres du plan Oxygène et si c'est sans doute celle qui fera le plus parler, ce n'est ni la plus importante en terme d'effet sur l'air, ni la plus chère à mettre en oeuvre... La réhabilitation thermique des bâtiments et le développement des réseaux de chaleur, tout comme le développement des métros et des trams ont un impact et... un coût beaucoup plus important !

C'est toute l'ambiguïté du mot d'ordre des 48000 décès prématurés dus à la qualité de l'air, chiffre mis en avant pour sensibiliser tout le monde, ce qui peut se comprendre mais qui génère beaucoup d'erreurs, comme par exemple de penser que c'est plus grave que les 4000 morts de la route... Or, le chiffre de 48000 repose sur la comparaison de la situation Lyonnaise avec une situation idéale sans aucune pollution. On peut dire que s'il n'y avait aucune pollution de l'air, il y aurait 48 000 décès reporté de 6 à 9 mois en France, ou aussi que si on pouvait supprimer toute la pollution de l'air partout en France, il y aurait 48 000 personnes qui gagneraient 6 à 9 mois d'espérance de vie (dans ce sens là, c'est positif, mais moins impressionnant !), sachant qu'elles en ont de toute façon gagnées plusieurs années par rapport à leurs parents...

En résumé, la ZFE concernerait 40 000 camions et véhicules utilitaires [1] dont l'étiquette "Critair" est supérieure à 3 et qui ne pourraient plus franchir le périphérique. Les grandes entreprises s'organisent déjà mais ce sont bien les artisans et commerçants possédant des utilitaires de plus de 10 ans qui peuvent être durement impactés...

J'ai posé deux questions qui avaient été discutées dans le forum Vénissian

- ▶ ne faut-il pas étudier la prise en compte du périphérique lui-même dont on sait l'impact sur ses riverains, qui sont sans doute les plus concernés par la pollution, et chercher des plans de circulations réalistes pour les véhicules qui ne pourraient prendre alors ce périphérique
- ▶ quelle politique d'accompagnement des petits artisans et commerçants qui habitent en banlieue et travaillent parfois dans Lyon et qui n'ont pas les moyens de changer leur véhicule professionnel ? La métropole a bien une politique d'aide au remplacement de foyer bois polluant, pourquoi pas pour l'aide au remplacement d'un véhicule utilitaire polluant ?

Le Règlement Local de Publicité (RLP)

La publicité extérieure, pré-enseignes, enseignes, panneaux publicitaires, oriflammes... est réglementée dans le code de l'environnement au niveau national, mais il existait aussi la possibilité d'une réglementation municipale, plus contraignante, jusqu'en... 2013 où elle est devenue métropolitaine. Il y a certes une logique à définir des règles au niveau de l'agglomération, par exemple sur l'affichage publicitaire le long des grands axes de circulation, mais le risque est que les communes qui avaient beaucoup travaillé sur ce sujet, dont Vénissieux, pour limiter la pollution publicitaire dans leur ville se retrouvent avec des règles moins strictes parce que d'autres communes privilégient la recette liée aux taxes sur la publicité..

Visiblement, le projet a tenu compte des demandes des communes et reste bien dans un cadre de limitation de la publicité extérieure. Le projet devrait être présenté pour avis des communes cet automne, et il semble possible de conforter le règlement existant à Vénissieux, tout en prenant en compte des questions nouvelles dont notamment la publicité numérique ou lumineuse.

Ce sujet reste encore ouvert, la métropole proposant de limiter les publicités numériques et lumineuses à 6M2, alors que Vénissieux, comme Villeurbanne, demande de les limiter à 2M2 dans des zones spécifiques, notamment commerciales... Discussion à suivre...

[1] les véhicules spécifiques des forains, bouchers, grutiers... ne sont pas concernés car le coût de leur remplacement est élevé...